

Entrevue avec Paul Gérin-Lajoie, le premier titulaire du ministère de l'Éducation

«Il faut gérer l'éducation de façon plus décentralisée et laisser une plus grande autonomie aux commissions scolaires!»

Le débat actuel sur l'existence des commissions scolaires interpelle fortement M. Paul Gérin-Lajoie. C'est pourquoi il a tenu à exprimer haut et fort sa position et à défendre la place stratégique des commissions scolaires dans l'histoire et l'avenir de l'éducation au Québec. Nous avons rencontré Paul Gérin-Lajoie, le premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec, à son bureau de la Fondation Paul Gérin-Lajoie à Montréal. Ce pionnier de l'éducation considère fondamental le rôle immense des communications entre les commissaires et la population pour mieux comprendre le caractère essentiel de la démocratie scolaire au Québec.

Homme de passion, homme engagé socialement, ce citoyen du monde a occupé notamment le poste de vice-premier ministre et ministre de la Jeunesse. Il a été l'un des principaux artisans des profondes mutations du système d'éducation du Québec durant la Révolution tranquille (1960-1966). Il est donc extrêmement bien placé pour éclairer les différents décideurs et le public en général sur cette importante question du rôle stratégique des commissions scolaires dans la société québécoise.

«Initialement, il y a 150 ans, les commissions scolaires ont été créées pour mettre entre les mains des populations locales la gestion et l'action du Québec en éducation. À l'époque, les commissions scolaires leur ont permis de prendre le contrôle de leur territoire et de devenir plus autonomes. On a tort de nos jours de remettre en cause leur existence. Elles constituent la clé de notre autonomie québécoise!»

M. Gérin-Lajoie demeure optimiste quant au sort réservé aux commissions scolaires malgré la controverse vécue actuellement sur la scène publique.

«Il faut continuer à se battre pour qu'on reconnaisse leur place stratégique au Québec. La transparence dans les actions et la communication soutenue avec la population grâce aux moyens modernes de communication, pour contrer notamment les problèmes de distance séparant le commissaire de sa population, demeurent des voies à privilégier. Les commissions scolaires sont des institutions importantes partout au Québec. Ce sont elles qui voient à assurer la qualité de l'éducation offerte dans les écoles et qui assurent des services importants comme le transport scolaire, les services éducatifs, la gestion du personnel. Elles participent au développement du Québec en fournissant, par exemple, une large partie de la main-d'œuvre dont les entreprises ont besoin et en améliorant la qualité de vie des citoyens par divers projets socioéconomiques. En fait, sans elles, les écoles deviendraient des agences gouvernementales.»

«Il faut que les commissaires favorisent les communications avec la population notamment en mettant à contribution les moyens modernes de communication comme Internet pour contrer les problèmes de distance des territoires.»

Il ajoute qu'on devrait se souvenir des expériences négatives d'un passé récent comme celle vécue au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement avait entrepris une restructuration complète du système d'éducation. En 1996, il a aboli les conseils scolaires et, à la demande de la population, il les a remis sur pied quelques années plus tard parce que la gestion des écoles par le gouvernement était devenue trop centralisée.



Docteur en droit constitutionnel de l'Université d'Oxford en Angleterre, Paul Gérin-Lajoie a reçu de nombreuses distinctions au cours de sa vie dont celles de Grand officier de l'Ordre national du Québec, Compagnon de l'Ordre du Canada et Médaille du jubilé de la Reine Elizabeth II. Il a été président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et a siégé au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. Il s'est vu décerner treize doctorats honoris causa par des universités, au Canada et à l'étranger. Il est le président-fondateur de la Fondation Paul Gérin-Lajoie.

Il poursuit son analyse en remarquant que la méconnaissance de la population du travail des commissions scolaires s'explique par le fait que ces dernières occupent des territoires trop vastes, ce qui rend plus difficiles les communications avec le milieu. «À mon avis, ce fut une erreur de la part du gouvernement de réduire leur nombre de façon aussi importante au cours des années (de 1927 commissions scolaires en 1948 à 72 en 1998). Il est alors difficile pour le commissaire de se rapprocher de la population, d'établir des liens avec elle, de lui rendre des comptes régulièrement et de s'adapter à la réalité sociologique des gens qui occupent le territoire. On est passé d'un extrême à l'autre si bien qu'on s'est davantage éloigné des gens et de leurs préoccupations.»

50 ans plus tard Une citation encore très actuelle

«On ne manque pas de dire dans tous les milieux que la question scolaire se pose en notre province. Il faut avouer qu'elle se posera toujours, parce que le problème de l'instruction et de l'éducation sera toujours en marche; il demandera sans cesse de nouvelles adaptations, de nouvelles précisions.» — Paul Gérin-Lajoie, un des auteurs du mémoire présenté par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, le 4 juin 1954.

En période électorale scolaire, il déplore aussi l'absence d'enjeux en éducation et le manque d'information sur les candidats. «Je suis allé voter aux dernières élections scolaires et j'ai été étonné et choqué de voir le manque d'information sur les candidats. J'ai voté pour de parfaits inconnus. À mon avis, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Fédération des commissions scolaires et le Directeur général des élections doivent s'engager à valoriser davantage la démocratie scolaire auprès de la population du Québec.»

«Les commissions scolaires sont des gouvernements locaux et doivent être reconnus comme tels par l'État québécois.»

Partout au Québec, dans les régions comme dans les arrondissements des grandes villes, les commissaires doivent aussi mieux jouer leur rôle et organiser des séances d'information sur des sujets particuliers, quartier par quartier, à l'intérieur des territoires des commissions scolaires. «Il faut établir des ponts avec la population et favoriser sa participation au travail

des commissaires. Le commissaire, dit-il, est le représentant des gens de son milieu. Le décrochage scolaire, le «taxage» dans les écoles, la qualité de la langue française, les élèves en difficulté, tout cela représente des problèmes locaux qui doivent être réglés localement par des instances comme les commissions scolaires. Ce sont ces institutions qui sont les mieux placées pour contribuer à résoudre des problèmes importants comme la lutte contre la pauvreté, la pénurie de main-d'œuvre, etc.» Il ajoute à ce sujet : «Il n'appartient pas au gouvernement provincial de gérer seul des problèmes vécus dans les régions. Les commissions scolaires sont des gouvernements locaux et doivent être reconnus comme tels par l'État québécois.»

«En fait, si les écoles ne bénéficiaient pas du réseau des commissions scolaires, elles seraient soumises à un contrôle éloigné du gouvernement. L'élève serait le plus pénalisé par cette situation. La qualité de l'enseignement et des ressources humaines est foncièrement du ressort des commissions scolaires. Ce sont elles qui voient au partage équitable des ressources pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves

peu importe leur milieu socioéconomique. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport occupe une place importante pour dicter les grands principes généraux et les commissions scolaires devraient décider des gestes et des actions à poser pour participer à l'épanouissement de la société québécoise, jeune et adulte.»

«Les commissions scolaires ne sont pas assez conscientes de l'ampleur de leur rôle, de leur capacité d'agir au Québec.»

Il conclut en invitant les commissions scolaires à poursuivre le combat en démontrant régulièrement l'importance vitale de la démocratie scolaire au Québec. «Il faut la rendre plus active tout en se rapprochant de la population. Ainsi, celle-ci sera en mesure de mieux saisir le caractère essentiel d'une telle structure dans la société québécoise pour contribuer à la qualité du système public d'éducation.»

Marie Blouin
Conseillère
en communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca

VIBRANT PLAIDOYER EN FAVEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Lors d'une conférence de presse tenue le 17 février dernier à Montréal, M. Paul Gérin-Lajoie s'est porté à la défense des commissions scolaires. Il a livré avec conviction un message à la population du Québec sur le rôle stratégique joué par les commissions scolaires dans l'éducation des élèves jeunes et adultes et leur contribution essentielle dans le développement du Québec. M. Gérin-Lajoie, qui est sorti de son silence 30 ans après s'être retiré de la scène publique, estimait fondamental, juste avant la tenue du Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires, d'exprimer haut et fort la contribution importante des commissions scolaires dans le système public d'éducation. Au cours de cette conférence de presse, il était accompagné de M. André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.